

Fiche formation – Violences intrafamiliales : rôle et responsabilités des élu·e·s

Durée : 1 jour (7h)

Public : Élu·e·s municipaux et intercommunaux

Prérequis : Aucun

Modalités : Présentiel

Accessibilité : Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Tarif : Sur devis / Financement possible via OPCO

⌚ Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes et les conséquences des violences intrafamiliales
- Identifier le rôle spécifique des élu·e·s dans la prévention et l'accompagnement
- Connaître les dispositifs locaux et nationaux existants
- Savoir orienter et protéger les victimes dans le respect de la loi
- Développer une posture éthique et responsable face à ces situations

📋 Contenu de la formation

Matinée (3h30)

1. Introduction et représentations (30 min) : Brise-glace, enjeux locaux et nationaux
2. Comprendre les violences intrafamiliales (1h30) : définitions, formes de violences, mécanismes d'emprise, conséquences sur les victimes
3. Le rôle de l'élu·e face aux violences intrafamiliales (1h30) : devoir de protection, obligations légales, cas concrets, limites du rôle, déontologie
→ Pause déjeuner (1h)
- Après-midi (3h30)
4. Dispositifs et partenariats (1h30) : acteurs locaux, dispositifs nationaux, réseaux territoriaux
5. Études de cas et mises en situation (1h30) : jeux de rôle, analyse collective, construction d'un plan d'action
6. Synthèse et engagement (30 min) : feuille de route, engagements des participant·e·s

✓ Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques illustrés
- Études de cas et témoignages
- Exercices interactifs (quiz, mises en situation)
- Supports écrits remis aux participant·e·s : Guide pratique « Agir en tant qu'élu·e face aux violences intrafamiliales », Fiches outils : numéros utiles, partenaires locaux, cadre légal, Schéma d'orientation rapide des victimes.

🔊 Validation & Évaluation

- Attestation de formation
- Évaluation des acquis et de la satisfaction des participant·e·s